



SECRÉTARIAT D'ETAT CHARGÉ DE LA MER

*Direction Générale des affaires maritimes,
de la pêche et de l'aquaculture*

Service des affaires maritimes en Nouvelle-Calédonie

**Note d'information
organisation des visites médicales d'aptitude maritime**

à l'attention des marins ou armateurs suivants* :

- marins affiliés à l'ENIM
- marins travailleurs indépendants "patentés"
- demandeurs d'emploi qui souhaitent devenir marin

** En ce qui concerne les autres marins salariés, il appartient à leur employeurs de prendre directement contact avec le SMIT.*

* * * *

Europ Assistance Pacifique n'effectue plus de visite médicale d'aptitude maritime. Les consultations seront désormais faites par les médecins agréés du Service médical interentreprises du travail (SMIT).

Toutefois, les personnes ne doivent pas prendre contact avec le SMIT !

Les **demandes de rendez-vous doivent être sollicitées auprès de la direction des affaires maritimes** qui les transmettra au SMIT lequel contactera directement le marin pour fixer une date de consultation.

La procédure est la suivante :

① Demander un rdv à la direction des affaires maritimes par téléphone au 24.24.93

ou par mail à dam.pro@gouv.nc en précisant :

- Nom et prénom,
- Numéro de marin,
- Numéro CAFAT,
- Numéro de téléphone,
- Mail,
- Employeur,
- Fonction du marin,
- Date d'échéance de l'aptitude médicale en cours,
- Motif du rdv : échéance de l'aptitude, entrée en formation, promesse d'embauche ou autre.

② Attendre que le SMIT vous appelle pour la date de rdv.

© Se rendre à la visite médicale dans les locaux du SMIT : 2, Rue Martial Danton,
Normandie, Nouméa, Nouvelle-Calédonie